

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	DR RAYNAUD		
Nombre de secouristes	14	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	NOYON	Temps de trajet (en min)	5mn

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

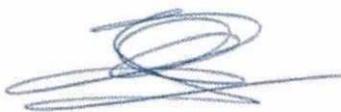
Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	CRISOLLES	Longueur du circuit	1800
Adresse	D932	Largeur minimum de la piste	6
		Largeur de la grille	30
		Longueur de la ligne droite de départ	80
		Nombre d'OCP*	14
		*Officiels Commissaires de Piste	

CAPACITÉ MOTO :
 Pendant les essais : **45**
 En manche : **40**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :
 Pendant les essais : ...
 En manche : ...

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB
 DATE: **31/01/2023**



VISA DE LA LIGUE
 DATE: **09/02/2023**

F.F.M.
 Ligue Hauts de France
 TERRASSES DU MAIL
 RESIDENCE CLAUDEL A
 02880 CLIFFIES
 Tél : 03.23.76.21.47
 liguemotocycliste.hautsdefrance@orange.fr

VISA DE LA FFM
 DATE: **13/03/2023**
 NUMÉRO: **23/0228**

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
 74 Avenue Parmentier
 75011 PARIS
 01 49 23 77 00
 ffm@ffmotocyclisme.org
 ffmoto.org

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023 CDF MX FÉMININ



Moto-Club : MC Hautes Vallées (C2567)
E-mail : mc.hautesvallées@icloud.com
Téléphone : 0782961462
Organisateur technique : DE CLERCQ Olivier

N° d'épreuve FFM : 341
Date : 14/05/2023
Lieu : Crisolles (60)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	NUNC Christophe	Licence : 126090
Délégué FFM (Président de jury)	LAYNEY Cyrille	Licence : 103761
Membre du Jury	DANCOURT Bruno	Licence : 029787
Membre du Jury	LECOCQ Carl	Licence : 07366
Commissaire technique responsable	GROMARY MIKAËL	Licence : 359748
Responsable du chronométrage	FFM	Licence :

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

MX FÉMININ SCRATCH

Age ----- 15 ans minimum
Licences ----- NCO / Inter / LUE
Cylindrée ----- Classes 2, 3 & 4
Plaques ----- Numéro blanc sur fond bleu

MX FÉMININ 125

Age ----- De 13 à 20 ans*
Licences ----- NCO / Inter / LUE / NJ
Cylindrée ----- 125cc 2T
Plaques ----- Numéro blanc sur fond bleu

*Les pilotes ne devront pas avoir 21 ans au cours de l'année.

Primes d'arrivée :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1 ^{er}	160 €	6 ^{ème}	100 €	11 ^{ème}	67 €	16 ^{ème}	55 €
2 ^{ème}	140 €	7 ^{ème}	90 €	12 ^{ème}	65 €	17 ^{ème}	52 €
3 ^{ème}	130 €	8 ^{ème}	82 €	13 ^{ème}	63 €	18 ^{ème}	50 €
4 ^{ème}	120 €	9 ^{ème}	76 €	14 ^{ème}	60 €	19 ^{ème}	47 €
5 ^{ème}	110 €	10 ^{ème}	70 €	15 ^{ème}	58 €	20 ^{ème}	45 €

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **DR RAYNAUD**

Nombre de secouristes **14**

Hôpital le plus proche **2kms**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **5mn**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **CIRCUIT DU CUL DE L'ENFER**

Adresse **D932 CRISOLLES**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1800**

Largeur minimum de la piste **6**

Largeur de la grille **30**

Longueur de la ligne droite de départ **80**

Nombre d'OCP* **14**

**Officiels Commissaires de Piste*

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **45**

En manche : **40**



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **31/01/2023**

VISA DE LA LIGUE

DATE: **09/02/2023**

F.F.M.
Ligue Hauts de France
TERRASSES DU MAIL
RESIDENCE CLAUDE A
02880 CUFFES
Tél: 03.23.76.21.47
liguemotocycliste.hautsdefrance@orange.fr

VISA DE LA FFM

DATE: **13/03/2023**
NUMÉRO: **23/0228**





N° d'épreuve FFM _____ 341
Moto-Club _____ MOTO CLUB DES HAUTES VALLEES
Date _____ 14/05/2023
Lieu _____ CRISOLLES

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date _____ SAMEDI 13 MAI 2023

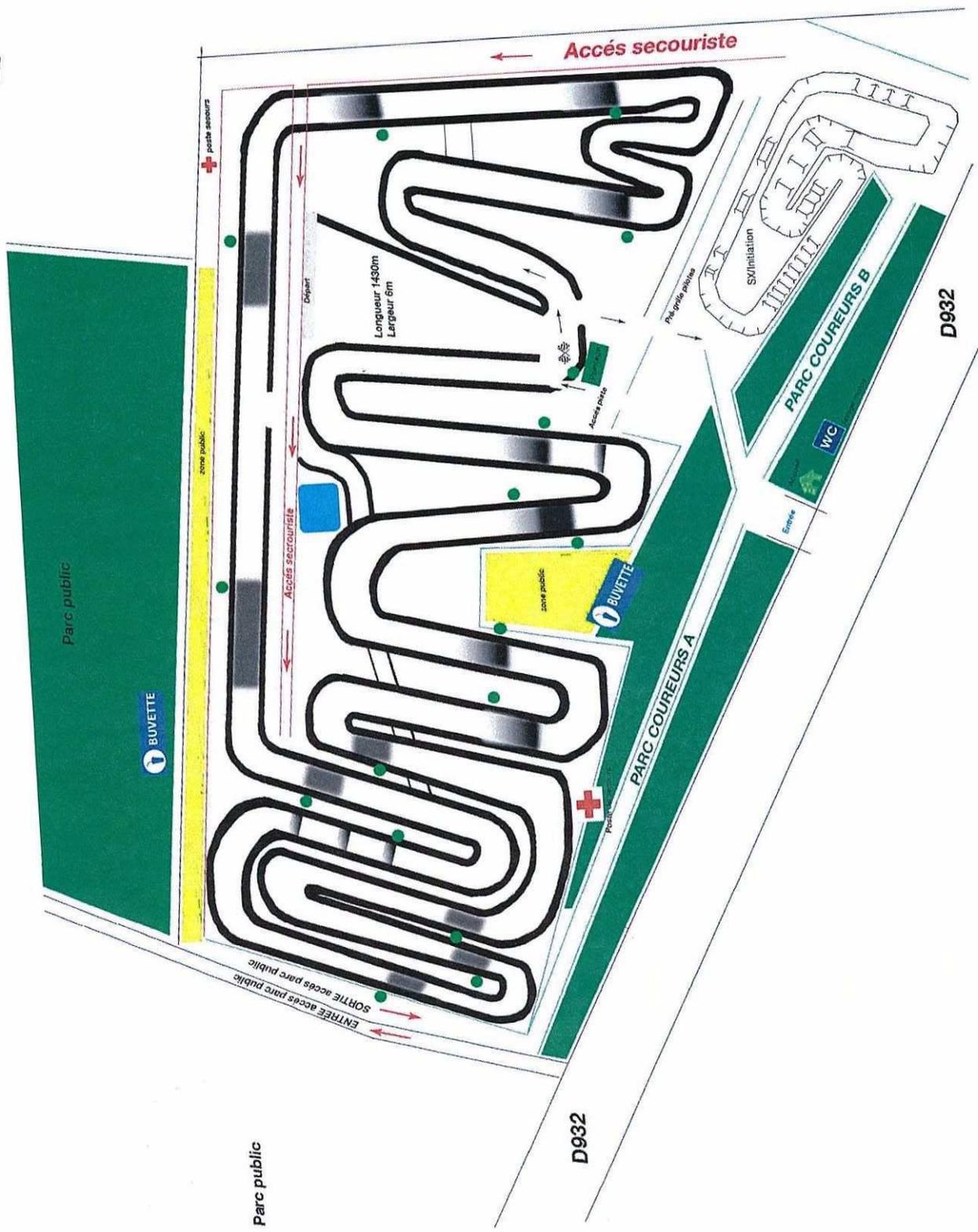
Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
15h	20h	Contrôles administratifs	toutes les catégories	5h
15h	20h	Contrôles techniques	toutes les catégories	5h
18h	20h	Préparation de piste		



Date DIMANCHE 14 MAI 2023

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
7h30		Contrôles administratifs	dimanche toutes catégories	
7h30		Contrôles techniques	dimanche toutes catégories	
8h00		Briefing pilotes	Briefing pilotes et officiels	10mn
8h10		Essais Libres	MX OPEN AMATEURS	15mn
8h30		Essais Libres A	CHP. FRANCE FEMININ A	20mn
8h55		Test de départs	CHP. FRANCE FEMININ A	5mn
9h10		Essais Libres B	CHP. FRANCE FEMININ B	20mn
9h35		Test de départs	CHP. FRANCE FEMININ B	5mn
9h40		Essais Libres + Chronos	GP500 MEMORY	35mn
10h15		Test de départs	GP500 MEMORY	5mn
10h20		Entracte		15mn
10h35		Essais Qualificatifs A	CHP. FRANCE FEMININ A	20mn
11h00		Essais Qualificatifs B	CHP. FRANCE FEMININ B	20mn
11h25		Essais Chronométrés	MX OPEN AMATEURS	15mn
11h45		Essais Libres + Chronos	MX OPEN PRO	35mn
		Préparation de piste		
12h20		Repas	REPAS	
13h50		Tour de reconnaissance	CHP. FRANCE FEMININ	
14h00		Manche 1	CHP. FRANCE FEMININ	20mn + 2trs
14h25		Manche 1	MX OPEN AMATEURS	15mn + 1tr
14h45		Manche 1	GP500 MEMORY	20mn + 1tr
15h10		Manche 1	MX OPEN PRO	25mn + 1tr
15h40		Tour de reconnaissance	CHP. FRANCE FEMININ	
15h50		Manche 2	CHP. FRANCE FEMININ	20mn + 2trs
16h30		Remise des Prix	Remise des prix Chp.France	
		Revue de piste		
16h40		Manche 2	MX OPEN AMATEURS	15mn + 1tr
17h00		Manche 2	GP500 MEMORY	20mn + 1tr
17h25		Manche 2	MX OPEN PRO	25mn + 1tr
18h15		Remise des Prix	Remise des prix	
18h45		Remise des primes		





Plan du 14/01/2021

Le 18/01/2021



Plan de mars 2021

